

Eric SOUTERA

Saint-André, le 25/10/2025

9 rue du Garboulot

Pagnant

63310 Saint-André le Coq

Tél : 06 09 43 42 85

eric\_soutera@yahoo.com

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête PLUi-H  
de Plaine Limagne

158 Grande Rue

BP23

63260 Aigueperse

**Objet :** Projet PLUi-H plaine Limagne - Requête concernant les parcelles YC63 et YC68 situées à Aubiat (63260)  
lieu-dit le creux du lac

A Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous adresser la présente requête dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUi-H) du territoire.

Cette demande concerne une partie des **parcelles cadastrées YC63 et YC68 sur 550m<sup>2</sup>** (comme le montre l'extrait cadastral et la photo ci-dessous), située sur la commune d'Aubiat (63). Bien qu'elle se trouve actuellement en dehors d'une zone urbaine, ces parcelles font parties intégrantes d'une **plateforme ULM** existante (dont je suis le propriétaire), et présente à ce titre une situation particulière qui, je l'espère, pourra être prise en compte dans le cadre du futur zonage.

**Un hangar y est déjà implanté, mais celui-ci subit malheureusement depuis plusieurs années des actes récurrents de vandalisme**, notamment des dégradations par graffitis, comme en témoignent les photographies jointes en annexe. Cet état de fait rend toute réhabilitation difficile dans les conditions actuelles et nuit à la valorisation du site.

Par ailleurs, j'ai pour projet de **développer une activité économique** sur cet ensemble de parcelles, autour notamment de **baptêmes de l'air et de gîtes**, activités susceptibles de dynamiser le territoire tout en s'inscrivant dans une logique de tourisme durable et local. Ce projet permettrait également d'assurer une présence sur le site, contribuant à limiter les dégradations actuelles.

Je comprends et partage pleinement les objectifs du PLUi-H visant à maîtriser l'urbanisation et à préserver les espaces naturels. Cependant, au regard du contexte particulier des parcelles YC63 et YC68 — déjà bâties, située à proximité immédiate d'une autre construction, et disposant d'un accès au réseau électrique ainsi que d'un point d'eau accessible, il me semblerait justifié que cette parcelle puisse être reconnue comme constructible dans le futur document d'urbanisme.

Je reste bien entendu à disposition pour toute précision complémentaire ou pour étudier toute proposition d'aménagement permettant de concilier au mieux les impératifs de préservation environnementale et de développement économique local.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.



**Annexes :**

**Projet :**



Aspect en 2023 :



Tentative d'effraction portes en tôles côté ouest :



Aspect en 2025 :

Avec de nouveaux Tags est (route nationale) et sud

